



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/C.2/2001/2/Add.2  
30 octobre 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES  
Session ordinaire de 2001

Rapports quadriennaux (1997-2000), présentés par l'intermédiaire du  
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du  
Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Association américaine des juristes	3
2. Société d'intégration des services	7
3. Association interaméricaine de la presse	10
4. Académie internationale d'architecture	14
5. Centre international des études ethniques	16
6. International Federation of non-government organisations for the prevention of drug and substance abuse	19
7. Institut supérieur international des sciences criminelles	22
8. Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	26
9. Richmond Fellowship International	30
10. Unitarian Universalist Service Committee	32

1. ASSOCIATION AMERICAINE DES JURISTES

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

Principes et objectifs

a) Lutte pour l'autodétermination des peuples, la pleine indépendance économique et la souveraineté de l'Etat sur ses richesses et ressources naturelles;

b) Action contre l'impérialisme, le fascisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et contre la discrimination raciale, la discrimination à l'égard des femmes, des population autochtones et des minorités nationales;

c) Défense d'une paix effective fondée sur le principe de la coexistence pacifique entre les Etats appliquant différents systèmes sociaux et économiques;

d) Défense et promotion des droits de l'homme et garantie d'une protection plus sûre et plus efficace de ceux-ci;

e) Condamnation et dénonciation des législations répressives existant dans les pays américains qui contredisent et déforment les principes et objectifs de l'Association;

f) Etablissement de relations fraternelles et d'actions communes avec les juristes du monde entier et leurs organisations visant des objectifs similaires à ceux énoncés dans les statuts de l'Association;

g) Mobilisation des juristes des pays américains en vue d'élaborer une action commune tendant à ce que la science juridique participe activement, dans leurs pays respectifs, à un processus de changements socio-économiques qui soient en accord avec les principes et objectifs ici énumérés;

h) Défense, protection effective et exaltation de la profession d'avocat et solidarité avec les juristes poursuivis pour leur action en faveur des principes ici proclamés.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Commission des droits de l'homme (mars-avril 1997)

Intervention sur les points de l'ordre du jour suivants : projet de protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le droit au développement; les politiques de réajustement; la situation des migrants illégaux aux Etats-Unis et le droit à la liberté de d'expression. Deux activités à Genève : une sur la mondialisation et le développement et l'autre sur la question des terres au Brésil.

Sous-commission des droits de l'homme (Genève, août 1997)

Déclaration écrite sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (E/CN.4/1998/WG.14/2). Activité à Genève sur l'impunité et les violations des droits civils et politiques.

Commission des droits de l'homme (mars 1998)

Déclaration écrite sur l'impunité et les violations extraterritoriales des droits de l'homme. A parrainé trois activités : la question agraire; la mondialisation, les sociétés transnationales et la société civile; la Cour pénale internationale. En décembre 1998, a soumis une déclaration écrite sur la nécessité d'entreprendre une évaluation objective de la situation des droits de l'homme dans le monde (E/CN.4/1999/NGO/3).

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Genève, juillet 1998)

Déclaration écrite sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (E/CN.4/Sub.2/1998/NGO/20).

Conférence annuelle DPI/ONG (New York, septembre 1998)

A assisté à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : des paroles aux actes.

Conférence diplomatique des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale (Rome, juin-juillet 1998)

A assisté et a participé aux réunions et aux manifestations; a fait distribuer un exposé intitulé "Le Statut de la Cour pénale internationale".

Commission de la condition de la femme (New York, 1-19 mars 1999)

Représentation à la quarante-troisième session.

Commission des droits de l'homme (mars-avril 1999)

Interventions orales sur le droit à l'autodétermination, la Colombie et la traite des enfants.

Sous-Commission des droits de l'homme (août 1999)

Déclarations écrites sur le système monétaire international et le droit au développement et sur le droit à l'éducation, notamment le droit à l'éducation en matière de droits de l'homme. Déclarations orales sur le Kosovo, l'Iraq et les droits des populations autochtones et la discrimination raciale à l'égard des communautés africaines dans le continent américain.

Conférence annuelle DPI/ONG (New York, septembre 1999)

A assisté à la cinquante-deuxième session.

Institut des Nations Unies pour le développement social (New York,  
31 mars 2000)

A assisté au séminaire sur le rôle de la société civile dans la formulation des politiques et la prestation des services.

Commission des droits de l'homme (mars-avril 2000)

Exposés écrits, soumis en décembre 1999 et distribués conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social sur la question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elles se produisent dans le monde (E/CN.4/2000/NGO/86); intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique (E/CN.4/2000/NGO/87); droits de l'enfant (E/CN.4/2000/NGO/88); droits économiques, sociaux et culturels (E/CN.4/2000/NGO/90); le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère, ou à l'occupation étrangère (E/CN.4/2000/NGO/95); droits civils et politiques et, notamment : indépendance du pouvoir judiciaire, administration de la justice, impunité (E/CN.4/2000/NGO/91), impunité et le droit à réparation. Déclarations orales sur l'autodétermination, l'impunité, le Chili. A assisté à la Conférence sur les disparitions forcées et l'impunité, tenue à Genève le 6 avril 2000.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale : Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle  
(New York, 6-9 juin 2000)

Participation à la session extraordinaire.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (Genève, 26-30 juin 2000) et au Forum des ONG (Genève, 2000)

Participation à la session extraordinaire; a coparrainé des conférences sur la mondialisation, la signification du terme "société civile", les changements dans le rôle de l'Etat et ses conséquences sociales.

Commission des droits de l'homme (Genève, août 2000)

Exposés écrits intitulés "Exercise of the economic, social and cultural rights" (Exercice des droits économiques, sociaux et culturels); "The role of the United Nations in the promotion of the right to development" (Le rôle des Nations Unies dans la promotion du droit au développement).

Comité spécial sur la décolonisation (New York, juillet 1997-2000)

A assisté en tant qu'observateur aux débats sur divers points de l'ordre du jour; intervention orale sur la question de Porto Rico.

Autres activités

a) Séminaire sur les sanctions concernant les violations des droits économiques, sociaux et culturels, Madrid, 1997;

b) Première Conférence internationale des droits de l'homme, Brésil, septembre 1997 : intervention sur les droits de l'enfant;

c) Séminaire sur l'intégration régionale des Caraïbes et de l'Amérique centrale, Martinique, octobre 1998;

d) Participation au Forum mondial Vienne+5, Ottawa, Canada, juin 1998;

e) Séminaire sur les droits de l'homme dans le nouveau millénaire, coparrainé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Quito, Equateur, 21-24 mars 2000;

f) A assisté au Forum du millénaire des ONG, New York, 22-26 mai 2000;

g) Collaboration avec les groupes de travail et les rapporteurs de la Commission des droits de l'homme et ses sous-commissions;

h) A assisté à des réunions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à des réunions sur le projet de statut de la Cour pénale internationale;

i) A publié et a cité des documents des Nations Unies dans le Journal de l'Association;

j) A célébré la Journée internationale pour le respect du droit international;

k) A envoyé des missions en République dominicaine et en Equateur.

## 2. SOCIÉTÉ D'INTEGRATION DES SERVICES

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

La Société d'intégration des services (SIS) a été fondée en 1977 afin de mobiliser l'appui et coordonner les efforts visant à fournir des services sanitaires, culturels, éducatifs et sociaux aux enfants et aux familles vivant dans les zones rurales et urbaines de l'Égypte.

### Coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

#### El Nahda Shelter Housing Project (Projet de logements-abris El Nahda)

Depuis dix ans, la SIS, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a fourni, outre des cours d'alphabétisation et de formation professionnelle, des services de développement sanitaire, environnemental et d'infrastructure dans la région d'El Nahda. Le projet a pour but de distinguer les caractéristiques démographiques de base de la région, de définir les besoins et les priorités des populations, de préparer un plan de services et un programme à leur intention, de fournir des services de base et des programmes de réadaptation, particulièrement en ce qui concerne l'alphabétisation des femmes et leur formation professionnelle afin de leur permettre d'augmenter leurs revenus et de pouvoir subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles.

#### Projet de développement communautaire d'Ein Helwan

Le tremblement de terre qui a secoué l'Égypte le 12 octobre 1992 a eu d'énormes conséquences humaines et matérielles. Cependant, la catastrophe a donné à l'Égypte l'occasion unique d'entreprendre un projet de développement civil complet en faisant de la réinstallation des personnes déplacées par le tremblement de terre une haute priorité. Un grand nombre de familles vivant dans les zones de squatters de la capitale ont été réinstallées dans de nouvelles zones. Au Caire, Ein Helwan a été sélectionné pour les projets pilotes de développement communautaire. Neuf mille personnes vivant dans des taudis et des zones de squatters détruits par le tremblement de terre ont été réinstallées à Ein Helwan.

En juin 1993, la SIS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont signé un accord ayant pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie sociales et économiques des pauvres dans les zones de réinstallation telles qu'Ein Helwan, en encourageant la participation et l'organisation communautaires.

Le projet est un projet de développement humain à grande échelle aux niveaux social, économique et sanitaire. Il offre une large gamme d'activités telles que la formation professionnelle, de petits projets de génération de revenus, un centre de garderie d'enfants, des cours d'alphabétisation, un centre pour les enfants qui ont des besoins particuliers, un centre de contrôle des naissances, des cours d'informatique, des installations sportives et un club de l'âge d'or à l'intention des citoyens âgés.

En janvier 2000, un nouvel accord a été signé avec l'UNICEF en vue de présenter une demande à la Grameen Bank qui offre de petits prêts pour mettre en route des mini-projets.

#### Nouvelles activités

Outre les activités de la SIS décrites dans son rapport de 1996 et qui se poursuivent, les activités suivantes ont été entreprises entre 1997 et 2000 :

##### Projet pour l'amélioration et le développement d'écoles d'enseignement spécialisé

En 1999, le Président de la SIS a lancé un nouveau projet en coopération avec le Ministère de l'éducation et les institutions privées s'occupant des enfants qui ont des besoins particuliers. Cinq écoles du Caire ont été choisies pour participer au projet pilote. En premier lieu, la SIS a organisé une conférence intitulée "New horizons in special education development" (Nouveaux horizons dans le développement de l'éducation spéciale) à laquelle ont participé des enseignants, des administrateurs, des spécialistes du gouvernement et des écoles privées et des ONG. Un plan d'action et un plan de mise en oeuvre ont ensuite été élaborés. Premièrement, les installations scolaires ont été rénovées et réaménagées selon les besoins spécifiques définis. Il a ensuite été élaboré un régime administratif dans le cadre duquel l'administration scolaire, les enseignants, les parents, les experts et les représentants de la SIS devaient travailler en étroite collaboration. Cette phase a été suivie par une formation approfondie au cours de laquelle toutes les parties intéressées ont assisté à des cours, des séminaires et des ateliers. La SIS a fourni les locaux et l'équipement nécessaires à son centre de Zeitoun et y a ajouté une bibliothèque de référence spécialisée comprenant une base de données et des directives complètes sur les problèmes relatifs aux besoins particuliers de l'Égypte. Les écoles désignées ont reçu des services médicaux et psychologiques de pointe, des installations sportives, un gymnase spécial et des laboratoires d'ordinateurs professionnels.

Une conférence de suivi a permis aux parties intéressées de discuter des résultats et des plans futurs. Les enseignants et les administrateurs y ont activement participé. La SIS espère que les efforts déployés conjointement avec le gouvernement, les institutions et les organisations non gouvernementales seront un exemple qui sera suivi dans l'ensemble du pays.

##### Réunion interpays sur le renforcement du rôle des femmes dans la communauté : Programmes dans la région de la Méditerranée orientale

La réunion a été tenue en Tunisie du 17 au 20 avril 2000 et a été organisée par l'OMS, le Bureau régional pour la Méditerranée orientale et la Fédération internationale pour le planning familial. La réunion avait pour objectifs : d'examiner et de discuter des résultats et des contraintes reliés au Plan d'action de Beijing au niveau national dans les domaines de la santé et du développement; et d'élaborer des plans d'action directeurs nationaux et régionaux afin de renforcer les capacités nécessaires à la mise en oeuvre des stratégies régionales et du plan d'action récemment adoptés par le quarantième Comité régional, tenu au Caire en septembre 1999. Un membre du comité de supervision d'Ein Helwan a participé à la réunion et a soumis un document sur le projet de développement communautaire urbain entrepris dans la zone de réinstallation d'Ein Helwan.

/...

### 3. ASSOCIATION INTERAMERICAINE DE LA PRESSE

(Statut consultatif accordé en 1993)

L'Association interaméricaine de la presse (AIP) est une organisation à but non lucratif qui se consacre à la défense de la liberté d'expression et de la liberté de la presse dans le continent américain. Elle a principalement pour buts de défendre la liberté de la presse dans tous les cas où elle est remise en question sur le continent américain; de protéger les intérêts de la presse; de promouvoir la dignité, les droits et les responsabilités du journalisme; d'encourager l'application de hautes normes de conduite professionnelle; de faciliter l'échange d'idées et d'informations qui contribuent au développement professionnel et technique de la presse; et de favoriser une plus large connaissance et des échanges plus nombreux entre les peuples des Amériques à l'appui des principes fondamentaux d'une société libre et de la liberté individuelle.

Au cours de la période 1997-2000, l'Association interaméricaine de la presse a continué ses activités d'appui, de défense et de promotion des libertés fondamentales de la presse et de la liberté d'expression consacrées dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'AIP comprend plus de 1 300 membres, représentant des journaux et des revues, de l'Argentine au Canada, dont la distribution combinée est de 43 353 762. Au cours de la période à l'examen, aucune modification notable n'est intervenue dans la répartition géographique de ses membres, son mode de financement ou ses affiliations.

L'AIP a deux affiliés autonomes : l'Institut de l'AIP pour la presse, qui offre des conseils sur les aspects techniques de l'impression et l'AIP Scholarship Fund, qui fournit un financement aux fins d'activités éducatives. L'Association organise également un programme annuel de prix qui récompense journaux et journalistes pour leur traitement de l'actualité dans les Amériques.

Toutes les activités de l'AIP continuent d'être financées exclusivement au moyen des cotisations et des contributions de ses membres et des fondations liées à la presse. L'organisation ne reçoit aucune assistance financière de gouvernements ou d'organisations gouvernementales, directement ou indirectement. Au cours de la période 1997-2000, l'AIP a reçu un important financement de la Robert R. McCormick Tribune Foundation, du Freedom Forum, de la Banque interaméricaine de développement, la John S. and James L. Knight Foundation, de même que de plus petites contributions et un parrainage conjoint d'organisations telles que l'American Press Institute, la Newspaper Association of America, le North-South Center, le Poynter Institute, l'Université de Miami, la Northwestern University et l'International Center for Journalists.

#### Participation aux activités des Nations Unies

Des membres dirigeants ou des délégués de l'AIP ont participé aux événements suivants :

a) Le Directeur général de l'UNESCO a signé la Déclaration de Chapultepec et la délégation de l'AIP a assisté à la cérémonie de signature au siège de l'UNESCO à Paris (mai 1995);

/...

b) Sous les auspices de l'UNESCO, les journaux d'affaires latino-américains ont créé un réseau conjoint à Bogota, Colombie (août 1995);

c) Danilo Arbilla, Président du Comité de l'AIP pour la liberté de la presse et de l'information a participé à une table ronde sur la liberté d'expression, tenue au siège de l'UNESCO (mai 1996);

d) L'UNESCO a établi un Prix annuel, le Prix mondial de la liberté de la presse, appelé UNESCO/Prix Guillermo Cano, en commémoration de l'assassinat du rédacteur-en-chef d'El Espectador, Bogota, Colombie (janvier 1997);

e) Une délégation de l'AIP a assisté et a participé au Forum sur la communication et l'information parrainé par l'UNESCO, qui s'est tenu à Caracas, Venezuela (juin-juillet 1997);

f) Alfonso Canelos, Los Tiempos, Bolivie, a représenté l'AIP au séminaire parrainé par l'UNESCO, "La presse et la démocratie", tenu en Guinée équatoriale (août 1997);

g) La Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution mettant en place des mécanismes visant à traduire en justice les auteurs de crimes contre les journalistes. L'AIP a assisté à la Conférence générale (novembre 1997);

h) Lors de sa réunion biannuelle, l'AIP a adopté une résolution concernant la préoccupation exprimée par l'UNESCO quant au meurtre de journalistes (mars 1998);

i) Lors de sa réunion biannuelle, tenue à San Juan, Porto Rico, en mars 1998, l'AIP a décerné le "Chapultepec Grand Prize" au Directeur général de l'UNESCO;

j) Andrés Garcia Lavin, ancien Président de l'AIP, a été nommé Conseiller spécial par le Directeur général de l'UNESCO (juillet 1998);

k) L'AIP a participé aux activités organisées par l'UNESCO pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse à Bogota, Colombie (mai 1999);

l) Une délégation de l'AIP a participé à la réunion de l'UNESCO visant à examiner la question des crimes impunis commis contre les journalistes (décembre 1999);

m) Le Directeur général de l'UNESCO a signé la Déclaration de Chapultepec. Une délégation de l'AIP a participé à la cérémonie de signature tenue au siège de l'UNESCO à Paris (septembre 2000).

#### Coopération avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Pour ce qui est des informations concernant la participation aux activités des Nations Unies, en particulier la coopération avec l'UNESCO, veuillez vous reporter au deuxième point ci-dessus.

## Autres activités

### Comité pour la liberté de la presse et de l'information

Le Comité pour la liberté de la presse et de l'information continue de suivre la situation de la liberté de la presse dans chaque pays de l'hémisphère, préparant deux fois par an des rapports sur chaque pays. Le Comité a organisé des missions spéciales dans les pays connaissant des problèmes concernant la liberté de la presse, notamment au Pérou, au Paraguay, à Porto Rico et au Venezuela.

### Projet impunité/Services d'action rapide

Le projet impunité, mis en place par la John S. and James L. Knight Foundation, s'attache activement à enquêter sur les crimes impunis commis à l'encontre de journalistes en Amérique latine. Au cours des 12 dernières années, 227 journalistes ont été assassinés. Il doit être mis fin à ces actes absurdes et, peut-être ce qui est encore plus important, les responsables de ces actes doivent être punis. C'est pourquoi, en janvier 2000, l'AIP a créé ses services d'action rapide en Colombie, au Mexique, au Brésil et en Argentine. Dans chaque pays, l'AIP a demandé aux journalistes locaux d'enquêter sur les crimes commis contre des journalistes et de prier leurs gouvernements de prendre des mesures immédiates.

Depuis leur création, les services ont enquêté et ont suivi plus de 20 cas de meurtres ou de menaces contre des journalistes. L'AIP a également pu soumettre les résultats de six nouvelles enquêtes à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. En tout, les services ont fourni de la documentation sur 15 à 25 cas qui font actuellement l'objet d'une enquête.

Le projet impunité a obtenu un important résultat au début du mois d'août lorsque le Gouvernement guatémaltèque a reconnu sa responsabilité dans dix cas de violations des droits de l'homme examinés par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, parmi lesquels figuraient le cas d'Irma Flaquer, enlevée le 16 octobre 1980 et présumée décédée. Les informations concernant les services d'action rapide et le projet impunité figurent sur le site Web : [www.impunidad.com](http://www.impunidad.com).

### Projet Chapultepec

Au cours de la période 1997-2000, l'AIP a reçu un financement de la Robert R. McCormick Tribune Foundation afin de promouvoir rigoureusement la Déclaration de Chapultepec. Rédigé à Mexico City en 1994, ce document contient dix principes fondamentaux qui doivent être respectés si l'on veut qu'une presse libre puisse s'acquitter du rôle essentiel qu'elle doit jouer dans une démocratie. La Déclaration de Chapultepec est fondée sur le précepte qu'aucune loi ou aucun acte d'un gouvernement ne peut limiter la liberté d'expression ou la liberté de la presse, quel que soit le moyen de communication. La Déclaration a été signée par 21 Chefs d'Etat de l'hémisphère occidental et par de nombreuses organisations internationales, notamment l'UNESCO et l'Organisation des Etats américains (OEA).

Au cours des quatre dernières années, l'AIP a organisé des forums nationaux visant à promouvoir les dix principes au niveau local et d'analyser quelles sont les lois et les législations qui restreignent la liberté de la presse et la liberté d'expression dans chaque pays. Des forums nationaux ont été organisés au Chili (octobre 1998), au Mexique (janvier 1999), au Panama (juillet 1999), en Equateur (août 1999), en Argentine (septembre 1999), en Haïti (janvier 2000), à Porto Rico (janvier 2000), en République dominicaine (janvier 2000), en Colombie (mai 2000), en El Salvador (août 2000) et au Paraguay (septembre 2000).

#### Projet d'accréditation

Au cours des quatre dernières années, un groupe d'universitaires dévoués ont entrepris d'organiser le premier Conseil d'accréditation du programme d'enseignement du journalisme en Amérique latine. Le projet a été organisé par l'AIP avec un financement de la Banque interaméricaine de développement. En octobre 2000, le Conseil se réunira pour la première fois pour entreprendre le processus d'évaluation des Ecoles de journalisme en Amérique latine en vue de relever les normes d'enseignement et de formation dans ce domaine pour satisfaire la demande croissante de carrières de journaliste dans la société actuelle.

#### 4. ACADEMIE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

L'Académie internationale d'architecture (AIA) a des bureaux à Moscou, Paris, Tokyo, Rome, Istanbul et Prague. Elle a principalement pour but de distribuer l'information sur les Nations Unies, le Conseil économique et social, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), l'UNESCO, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); d'organiser la formation post-universitaire de jeunes architectes de talent dans le monde entier; de former des spécialistes de pays en développement; de stimuler le développement de l'architecture, de la planification des villes, de la théorie de l'architecture et de son enseignement; d'étudier les problèmes relatifs à l'architecture et à l'écologie.

Les organes directeurs de l'AIA sont l'Assemblée et le Conseil académique. L'Assemblée de l'AIA tient une session tous les trois ans et le Conseil académique une fois par an.

L'Académie a des membres individuels actifs dans les 40 pays suivants : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Brésil, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Japon, Jordanie, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Malaisie, Malte, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie.

L'AIA est dotée du statut consultatif auprès de l'UNICEF et de l'ONUUDI. Elle a signé un mémorandum d'accord avec Habitat et le PNUE. L'AIA a signé un accord de coopération avec l'Union internationale des architectes (UIA) et la Fédération panaméricaine des associations d'architectes.

Elle coopère avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union des architectes allemands, l'Académie mexicaine d'architecture, l'Union des architectes russes, l'Académie russe et biélorussienne d'architecture, et avec de nombreuses universités et écoles d'architecture dans différents pays.

Des représentants d'AIA ont pris part à diverses réunions du Conseil économique et social à New York.

Le Centre de l'AIA à Paris a organisé, avec les autorités de l'UNESCO, des réunions au nom de l'AIA. En coopération avec l'UNESCO, l'AIA a organisé deux réunions à Paris sur les problèmes de l'enseignement de l'architecture.

"Interarch 2000", le neuvième World Triennial of Architecture a été organisé à Sofia et parrainé par l'UNESCO. Le représentant résident du PNUD en Bulgarie a pris activement part aux travaux du Comité honoraire d'Interarch 2000 et a décerné un prix spécial pour une oeuvre architecturale construite pour une exposition.

Interarch 2000 a été ouvert à l'occasion de la proclamation de l'Année internationale pour la culture de la paix. Au cours d'Interarch 2000, des participants de 22 pays ont pris connaissance du "Manifeste 2000" visant à respecter la vie, à rejeter la violence, à respecter la planète, à écouter, à comprendre et à redécouvrir la solidarité.

L'Académie entretient des relations de travail et une coopération mutuelle permanentes et des relations consultatives avec la Commission économique pour l'Europe.

#### Autres activités

a) Centre de recherche pour de nouvelles technologies et une énergie écologique - architecture soucieuse de l'environnement;

b) Exposition unique de l'AIA "Leading Masters of World Architecture", contenant des photos d'oeuvres récemment construites par les maîtres contemporains de l'architecture les plus connus;

c) Conférences, forums, séminaires et tables rondes internationaux;

d) Expositions internationales, concours sur les problèmes architecturaux actuels, avec la participation de jeunes architectes de talent du monde entier;

e) Programme permanent "L'architecture et les enfants".

L'AIA distribue des informations sur ses activités par l'intermédiaire de ses publications : IAA Review (quatre fois par an), et publications sur les ateliers et réunions internationaux.

## 5. CENTRE INTERNATIONAL DES ETUDES ETHNIQUES

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

Depuis sa création en 1982, le Centre international des études ethniques (CIEE) a entrepris des programmes de recherche et de formulation des politiques et des projets dans les domaines de l'ethnicité, du nationalisme, du fédéralisme comparatif, de la violence collective, du multiculturalisme, de la violence à l'égard des femmes et de la gouvernance. En réalisant ces projets, le CIEE a gardé à l'esprit trois principaux objectifs : recherche; intervention politique et établissement de valeurs. Dans ses travaux reliés aux Nations Unies, le CIEE s'est concentré sur les travaux de la Commission des droits de l'homme, du Groupe de travail sur les minorités et s'est efforcé de fournir un appui aux travaux du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences.

### Participation aux travaux du Groupe de travail sur les minorités

1997 - Le représentant du Centre a participé à la troisième session du Groupe de travail sur les minorités et a fait remarquer que la Déclaration ne jouissait toujours pas du même degré d'acceptation et de la même attention que d'autres instruments internationaux et a prié le Groupe de travail de faire tout son possible pour faire mieux connaître la Déclaration et d'assurer que des mesures seront prises pour sa mise en oeuvre.

1998 - Le représentant de l'organisation a participé à la quatrième session du Groupe de travail sur les minorités et a réitéré l'importance des activités de suivi et la nécessité d'évaluer la situation concernant la mise en oeuvre des recommandations adoptées à la session précédente. Le représentant du CIEE a également prié le Groupe de travail de se concentrer sur les événements récents concernant le règlement de conflits de longue date et d'intégrer cette question dans les travaux du Groupe de travail.

1999 - Le représentant de l'organisation a assisté à la cinquième session du Groupe de travail sur les minorités, qui s'est tenue à Genève du 25 au 31 mai 1999, et à laquelle il a fait des déclarations. Un document de travail du CIEE, intitulé "Le rôle futur du Groupe de travail" (E/CN.4/Sub.2/AC.5/1999/WP.9) a été distribué et a fait l'objet d'un débat.

2000 - Le représentant du Centre a participé à la sixième session du Groupe de travail sur les minorités et est intervenu oralement sur des questions thématiques sur lesquelles le Groupe de travail pourrait faire porter son attention et qui pourraient faire l'objet d'études, de recherches et d'analyses.

### Mesures prises pour mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies et autres exemples d'activités consultatives et de fond

Depuis 1997, le CIEE a tenu des conférences annuelles sur les droits des minorités. Ces conférences sont étroitement liées aux travaux du Groupe de travail sur les minorités et traitent des questions actuelles et clés touchant les minorités. Les conférences tenues jusqu'à présent sont les suivantes :

/...

a) Mai 1997 : Veena Das (Professeur de Sociology, Delhi School of Economics), "Communities as political actors: the question of cultural rights" (Les communautés en tant qu'acteurs politiques : la question des droits culturels);

b) Mai 1998 : Henry J. Steiner (Professeur de droit, Harvard Law School), "The 1992 Declaration on Minorities and Autonomy Regimes: human rights dilemmas" (La Déclaration de 1992 sur les minorités et les régimes d'autonomie : dilemmes pour les droits de l'homme);

c) Mai 1999 : Radhika Coomaraswamy (Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences), "A question of honour: women, ethnicity and armed conflict" (Une question d'honneur : les femmes, l'ethnicité et les conflits armés);

d) Mai 2000 : Yash Ghai (Sir Y.K. Pao Professeur de droit public, Université d'Hong Kong), "Constitutions for divided societies" (Constitutions pour des sociétés divisées);

A la demande du Président du Groupe de travail sur les minorités et du Groupe de travail sur les populations autochtones, le CIEE a organisé un séminaire sur le thème "Le multiculturalisme en Afrique: Comment réaliser une intégration pacifique et constructive dans des situations intéressant les minorités et les peuples autochtones", tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 13 au 15 mai 2000. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, situé à Arusha, ont coopéré à la préparation et à l'organisation du séminaire. Le CIEE a organisé une réunion sur la coordination institutionnelle et le renforcement de l'appui institutionnel régional au Groupe de travail sur les minorités, tenue à Genève le 27 mai 2000. M. Asbjorn Eide, Président du Groupe de travail sur les minorités a présidé cette réunion.

Le CIEE a organisé, au Palais des Nations, une réunion officielle entre les représentants d'organisations non gouvernementales d'Asie du Sud et des représentants des ambassades de l'Asie du Sud afin d'entamer un dialogue sur les problèmes des minorités. Des représentants des ambassades de Sri Lanka, de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh et du Népal ont rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales des minorités Dalit, Kashmiri et Sikh et autres communautés minoritaires.

Le CIEE fournit un appui institutionnel au Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences et le personnel du CIEE a aidé le Rapporteur spécial à préparer ses rapports annuels à l'Assemblée générale et à créer et gérer les archives du Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes.

#### Initiatives nationales et régionales

##### Projet sur la protection des minorités en Asie du Sud

Ce projet a trois principaux objectifs : de procéder à un examen détaillé des expériences, des résultats et des échecs des accords minorité/majorité dans la région et d'apporter une contribution précieuse aux délibérations futures du

Groupe de travail sur les minorités; de relier les efforts déployés par la société civile et les gouvernements nationaux pour définir clairement les droits et les obligations des minorités et promouvoir la compréhension entre les groupes ethniques qui pratiquent ou pourraient adopter des politiques conflictuelles; et utiliser la masse critique d'expérience empirique tirée de cet exercice pour examiner la possibilité d'établir une certaine forme de services consultatifs aux niveaux régional, national et/ou local.

#### Ateliers nationaux

L'atelier de Sri Lanka a été tenu le 14 août 1999 au Sri Lanka Foundation Institute. M. Jayadeva Uyangoda, chargé de cours principal du Département de l'histoire et des sciences politiques de l'Université de Colombo, a présenté le document du Sri Lanka, intitulé "Sri Lanka: the question of minority rights". Un débat de suivi a été tenu le 6 novembre 1999 sur les thèmes suivants :

a) Comment résoudre les inquiétudes de la majorité/minorité dans le cadre constitutionnel de pluralisme?

b) L'expression majorité/minorité est-elle encore utile dans le contexte de l'émancipation politique?

c) Comment la démocratie peut-elle harmoniser les éléments majorité/minorité des droits collectifs?

d) Comment le discours sur les droits de l'homme pourrait-il répondre à la crise des relations majorité/minorité au Sri Lanka?

L'atelier du Bangladesh a été tenu le 13 novembre 1999 à Dhaka. Mme Ameena Mohsin, chargée de cours du Département des relations internationales de l'Université de Dhaka a présenté le document du Bangladesh, intitulé "The question of minority rights protection in Bangladesh".

#### Création de conseils consultatifs régionaux

Le recrutement de rédacteurs de documents de pays a marqué le premier pas dans cette direction. L'objectif ultime sera atteint une fois que tous les ateliers auront été tenus et, comme dans le cas du Sri Lanka, après l'achèvement de débats sur des thèmes particuliers au pays.

6. INTERNATIONAL FEDERATION OF NON-GOVERNMENT ORGANISATIONS FOR THE PREVENTION OF DRUG AND SUBSTANCE ABUSE

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

Les objectifs de l'International Federation of non-government organisations for the prevention of drug and substance abuse (IFNGO) consistent à :

a) Etablir des liens fructueux de collaboration et de dialogue entre organisations non gouvernementales au niveau des régions et à l'échelon international afin de définir les besoins en matière de services et mettre en oeuvre des programmes diversifiés visant à prévenir et à combattre l'abus des drogues illicites dans le but ultime de constituer une société sans drogues;

b) Promouvoir la coopération et la collaboration entre organisations gouvernementales et non gouvernementales à l'échelon national, régional et international.

Accroissement de la composition

La composition de L'IFNGO est passée de 54 membres dans 31 pays à la fin de 1996 à 71 membres dans 36 pays au 10 juillet 2000. Les pays où se trouvent les nouveaux membres sont : la Chine (1999), l'Espagne (1999), le Myanmar (2000), la République de Corée (1998), le Viet Nam (1997). Les nouveaux membres sont : l'Asian Federation of Therapeutic Communities (1999), l'Asia and the Pacific Family Organization (1999), l'Asia/Pacific NGOs for Prevention of Drug and Substance Abuse (2000), l'Organisation internationale des bons templiers, le Regional Council for South and South-East Asia (2000), la South Asian Federation for Prevention of Drug and Substance Abuse (1998).

Financement

Au cours de la période à l'examen, l'IFNGO n'a reçu aucun appui financier du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

L'IFNGO est affiliée aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif suivantes :

a) En 1998, l'IFNGO est devenu membre de la World Federation of Family Organizations;

b) L'IFNGO est membre fondateur de l'Asia and Pacific NGOs for Prevention of Drug and Substance Abuse (ASPAC-NGO), située à Bangkok (Thaïlande). L'IFNGO et cette organisation ont signé un accord d'affiliation réciproque.

c) La coopération de l'International Consortium of NGOs for the Global Initiative on Primary Prevention of Substance Abuse - créé en collaboration avec l'IFNGO, l'Organisation internationale des bons templiers, le Parents Resource Institute for Drug Education, le Worldview International Foundation et le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies - avec le PNUCID et l'OMS n'ayant pas donné de résultats positifs, celui-ci a été dissout.

/...

### Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Président élu de l'IFNGO a assisté à la cinquante-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (Bangkok, 23-30 avril 1997). Des représentants de l'IFNGO ont assisté au Forum des ONG sur le développement social en Asie et dans le Pacifique (Kuala Lumpur, Malaisie, 8-10 septembre 1997). Le Forum a proposé un "message à Manille". Des représentants de la Fédération ont assisté à la cinquième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur le développement social (Manille, Philippines, 5-11 novembre 1997). Des représentants de l'IFNGO ont assisté, en tant qu'observateurs, à la cinquante-quatrième session de la CESAP (Bangkok, Thaïlande, 16-22 avril 1999). Le Président de l'IFNGO a assisté à la cinquante-sixième session de la CESAP (Bangkok, Thaïlande). Le Secrétaire de l'IFNGO a assisté aux débats de la CESAP concernant l'Assemblée du millénaire, à l'Université des Nations Unies (Tokyo, Japon 9 et 10 septembre 1999).

### Coopération avec les programmes et organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

L'IFNGO est entrée en relations de travail avec l'OMS.

L'IFNGO a collaboré avec l'OMS en vue d'accroître la prise de conscience mondiale des effets néfastes associés à l'abus de l'alcool et aux débats concernant la Convention-cadre pour la lutte antitabac.

L'IFNGO et l'Association nationale malaisienne de lutte contre les drogues ont accueilli la troisième Conférence internationale du secteur privé sur l'abus des drogues sur les lieux de travail et dans la collectivité, conjointement organisée par le PNUCID et l'OIT (Petaling Jaya, Malaisie, 3-6 juillet 1997) et en ont publié les comptes rendus. La Conférence avait pour objectifs : de mobiliser le secteur privé aux efforts visant à réduire l'abus des drogues; et de promouvoir un partenariat entre le monde des affaires et la communauté en vue d'une action conjointe de lutte contre l'abus des drogues.

L'IFNGO a été dotée du statut d'organisation non gouvernementale entretenant des relations opérationnelles avec l'UNESCO.

En 1997, et à nouveau en l'an 2000, l'IFNGO a collaboré avec le PNUCID à la distribution et au rassemblement des réponses à une fiche d'information du PNUCID/ONG. En collaboration avec le bureau régional du PNUCID à Bangkok, elle a mis en oeuvre le Programme de voyages d'études à l'intention des Administrateurs régionaux du Cambodge, de la Chine, de la République démocratique populaire lao, du Myanmar et du Viet Nam, organisés afin d'étudier la collaboration en matière de programmes d'éducation à la prévention de l'abus des drogues à Singapour et en Malaisie, 16-20 juillet 1997. Le 26 juin 2000, elle a, également en collaboration avec le bureau régional du PNUCID à Bangkok, mis en oeuvre le Manifeste "Lights On". Sur invitation de l'UNESCO, un administrateur de l'IFNGO a assisté, en tant qu'observateur à la Consultation des jeunes pour un XXI<sup>e</sup> siècle sans drogues, tenue au siège de l'UNESCO (Paris, 9 et 10 février 1998).

Chaque année, le secrétariat de l'IFNGO a diffusé à l'avance les messages du Secrétaire général et du Directeur exécutif du PNUCID pour la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, comme suit :

a) 1997 - "Mobiliser les communautés afin de prévenir l'abus des drogues";

b) 1998 - "Youth Uniting to prevent drug abuse" (L'union des jeunes pour la prévention de l'abus des drogues);

c) 1999 - "Musique";

d) 2000 - "Facing reality: denial, corruption and violence" (Faire face à la réalité : dénégation, corruption et violence).

Chaque année, des membres de l'IFNGO ont célébré la Journée internationale (26 juin).

L'IFNGO a fait des suggestions pour la préparation du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir en l'an 2000.

#### Autres activités

L'IFNGO a ouvert sa page sur Internet : <http://mmserve.com/drugs/ifngo>.

En collaboration avec ses affiliés, l'IFNGO a organisé les conférences internationales suivantes : la dix-septième Conférence de l'IFNGO (Bangkok, Thaïlande, 8-13 novembre 1998), intitulée "New dimensions on prevention of drug and substance abuse" (Nouvelles dimensions en matière de prévention de l'abus des drogues et de la toxicomanie); et la dix-huitième Conférence de l'IFNGO (Brisbane, Australie, 3-7 juillet 2000), intitulée "Global and grassroots strategies on drugs" (Stratégies mondiales et locales en matière de drogues);

En collaboration avec ses affiliés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), elle a accueilli et organisé les ateliers IFNGO/ASEAN suivants : le huitième atelier IFNGO/ASEAN-ONG (Singapour, 19-21 novembre 1997), intitulé "Mobiliser les communautés afin de prévenir l'abus des drogues"; le neuvième atelier IFNGO/ASEAN-ONG (Jakarta, Indonésie, 26-29 septembre 1999), intitulé "L'union des jeunes pour la prévention de l'abus des drogues"; et le dixième atelier IFNGO/ASEAN-ONG (Bangkok, Thaïlande, 26-29 avril 2000), intitulé "ASEAN solidarity on the prevention of drug and substance abuse" (La solidarité des pays de l'ASEAN en matière de prévention de l'abus des drogues et de la toxicomanie).

Des représentants de l'IFNGO ont assisté à la vingt et unième réunion des directeurs de l'ASEAN sur les drogues (Jakarta, Indonésie, 6-8 avril 1999).

Les affiliés de l'IFNGO de l'ASEAN ont participé à l'atelier de formation à l'accès à Internet organisé par l'Australia Alcohol and Other Drug Council (Bangkok, Thaïlande, 26-29 avril 2000).

## 7. INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DES SCIENCES CRIMINELLES

L'Institut supérieur international des sciences criminelles a été fondé en 1972 par l'Association internationale de droit pénal et a été créé en tant que fondation publique par un décret du Président de l'Italie. L'Institut est une institution post-universitaire et scientifique à but non lucratif voué à l'étude, la recherche, la formation et la coopération technique en matière de droit pénal international et de droits de l'homme qui, au cours des années, a établi et maintenu une collaboration et un partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies et institutions spécialisées.

### Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou conférences et autres réunions des Nations Unies

Au cours de la période à l'examen, l'Institut a participé à plusieurs congrès, conférences et réunions internationaux. Pour ce qui est en particulier des réunions des Nations Unies, des représentants de l'Institut ont assisté, entre autres, aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme (Genève, 1997-2000) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, 1997-2000), la Conférence diplomatique des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale (Rome, 1998) (le Président de la Conférence est membre du Conseil d'administration de l'Institut et le Président de l'Institut a présidé le Comité de rédaction de la Conférence), le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Vienne, 2000), les sessions du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale (New York, 1997-2000) (le Président de l'Institut a été vice-président) et les sessions du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité transnationale (Vienne, 1999-2000).

Au cours de la période biennale 1998-1999, la Commission des droits de l'homme a nommé le Président de l'Institut expert indépendant en matière du droit à restitution, à indemnisation et à réadaptation des victimes de graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En outre, à l'occasion de la plupart des réunions des Nations Unies et autres réunions internationales, des représentants de l'Institut ont été invités à faire des exposés, à servir d'agents de liaison, à soumettre des études ou des documents ou à contribuer leurs propres connaissances spécialisées.

L'Institut a signé un accord spécial de coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office des Nations Unies à Vienne et est l'une des 14 organisations formant le Réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/132 en vue d'aider les Etats Membres à renforcer la coopération internationale dans le domaine essentiel de la prévention du crime et de la justice pénale.

Coopération avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées

Activités à l'appui de la création d'une cour pénale internationale

Les travaux entrepris par l'Institut en ce qui concerne la création d'une cour pénale internationale ont été fertiles, avec plus de 20 conférences internationales, réunions intersessions, séminaires et groupes d'experts organisés depuis la fondation de l'Institut.

Au cours de la période 1997-2000, l'Institut a organisé, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat des Nations Unies, quatre réunions intersessions du Comité préparatoire de l'Assemblée générale sur la création d'une cour pénale internationale (29 mai-4 juin et 16-22 novembre 1997, 22-26 juin 1999 et 31 janvier-5 février 2000). Pour préparer la Conférence diplomatique, l'Institut a également organisé une réunion officieuse du Bureau (4-8 mai 1998), à laquelle ont assisté le Président-désigné, le Rapporteur général, le Secrétariat des Nations Unies (Bureau des affaires juridiques et le Cabinet du Secrétaire général) et des experts participant à la création de la cour pénale internationale.

Protection des droits de l'homme dans l'administration de la justice

Du 25 mai au 1er juin 1997, l'Institut a organisé, en collaboration avec le Centre pour la prévention internationale du crime et le Centre pour les droits de l'homme, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne des droits de l'homme, un séminaire de formation à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

Des administrateurs et des experts désignés par le Centre pour la prévention internationale du crime, le HCR et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, entre autres, ont assisté à la Conférence internationale sur l'impunité des crimes internationaux et des violations graves des droits de l'homme fondamentaux, organisée par l'Institut (16-21 septembre 1997).

Coopération internationale en matière pénale

A la suite d'une réunion d'un groupe d'experts intergouvernementaux sur l'extradition, organisé en 1996, en collaboration avec le Centre pour la prévention internationale du crime, l'Institut a entrepris trois activités différentes reliées à l'extradition : a) Réunion d'un groupe d'experts internationaux (30-31 mai 1997), organisée en coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime en vue de préparer des séminaires internationaux de formation à l'intention de fonctionnaires de pays en développement chargés de l'administration de la justice et des affaires étrangères. Les séminaires de formation ont été demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/88 en date du 12 décembre 1997; b) le Séminaire de formation des Nations Unies à l'intention des pays en développement (16-22 novembre 1997); c) la Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies pour l'élaboration d'une législation modèle sur l'extradition (22-23 novembre 1997).

L'Institut a également organisé, en collaboration avec le Centre pour la prévention internationale du crime, le Séminaire international de formation à la

coopération internationale en matière pénale (1er-5 juin 1997), auquel ont assisté les procureurs généraux de plusieurs pays arabes et qui visait à renforcer la coopération internationale en matière pénale.

#### Droit pénal international

En coopération avec le Centre pour la prévention internationale du crime, l'Institut a organisé une Conférence internationale sur les systèmes de justice pénale comparée (16-20 décembre 1997), traitant de questions aussi importantes que l'utilisation du droit pénal international pour harmoniser les différents systèmes et législations juridiques nationaux.

#### Assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition

La plupart des activités mentionnées ci-dessus font partie des activités d'assistance technique de l'Institut et de son programme de coopération, mis en oeuvre en coopération avec les bureaux du Secrétariat des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées et axé vers l'assistance aux pays en développement, particulièrement les pays d'Afrique et les pays arabes, ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale. Le programme porte sur des domaines tels que le renforcement et le respect des droits de l'homme au sein des systèmes de justice pénale, la coopération internationale en matière pénale, notamment l'extradition et l'assistance juridique mutuelle, et la lutte contre la criminalité organisée et ses manifestations transnationales, la bonne gouvernance et l'état de droit et l'appui à la cour pénale internationale.

#### Consultation et coopération avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies

L'Institut entretient des relations étroites et une collaboration fructueuse avec ses collègues au sein de divers services du Secrétariat des Nations Unies. En particulier, les travaux conduisant à la création de la cour pénale internationale et ceux relatifs à la protection des droits de l'homme ont favorisé la coopération avec le personnel du Bureau des affaires juridiques, le Centre pour les droits de l'homme et le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Malheureusement, le processus consultatif et la coopération avec les fonctionnaires du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime s'est beaucoup amenuisée depuis 1998, du fait de la politique délibérée adoptée par la direction et malgré les demandes et les offres de collaboration répétées de l'Institut. Cette situation, dont le Secrétaire général et d'autres organismes et organes compétents des Nations Unies ont été mis au courant, est néfaste non seulement pour les Nations Unies en tant qu'institution mais, plus particulièrement, pour ses Etats Membres, particulièrement les pays en développement et les pays en transition qui sont privés des effets bénéfiques des programmes organisés par l'Institut en collaboration avec les divers bureaux des Nations Unies situés à Vienne, particulièrement le Centre pour la prévention internationale du crime et le PNUCID. Plusieurs autres institutions faisant partie du Réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, de même que des membres de l'Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention du crime et la justice pénale, ont exprimé leurs préoccupations quant à la décision prise par le Bureau

de réduire sa coopération, ou de la rendre très sélective, avec ses partenaires de longue date, nonobstant les mandats et les recommandations des organes directeurs compétents des Nations Unies.

8. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES  
DE DISCRIMINATION RACIALE

(Statut consultatif spécial accordé en 1981)

Le but de l'organisation est humanitaire et repose sur le principe de l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains. Les principes et objectifs précis de l'organisation sont ceux énoncés dans la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des Nations Unies. L'organisation utilise tous les moyens légitimes qui peuvent contribuer à l'élimination de la discrimination raciale partout dans le monde et s'efforce d'organiser les efforts déployés à cette fin pour assurer une plus grande efficacité, notamment par les moyens suivants :

a) Elle recueille des informations et réalise des études et des ouvrages de référence sur le racisme en général et en assure la diffusion;

b) Par le biais de publications, conférences, séminaires et autres moyens, elle aide à mieux sensibiliser au problème du racisme et aux dangers qu'il représente pour la communauté humaine, la dignité humaine et la paix mondiale;

c) Elle réaffirme les valeurs morales et humaines de l'égalité et de la justice sans discrimination;

d) Elle met au jour l'interdépendance entre le racisme, le colonialisme et l'impérialisme;

e) Elle coopère avec les organisations non gouvernementales et appuie les efforts qu'elles déploient pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale;

f) Elle entreprend d'autres activités susceptibles d'améliorer la compréhension entre les peuples sur la base de l'égalité et de la dignité de tous les êtres humains. Par exemple, elle accorde de temps à autre des bourses à des étudiants diplômés et décerne un prix international pour la promotion de la compréhension entre les être humains.

Activités

Comme elle l'a fait au cours des deux décennies passées, l'organisation continue de mener à bien un certain nombre d'activités et de projets, souvent en coopération avec les Nations Unies ou d'autres organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme et de l'élimination de la discrimination raciale. Toutes les activités de l'organisation sont axées sur la réalisation des objectifs des Nations Unies en luttant contre la discrimination dans tous les domaines. Au cours de la période à l'examen, l'organisation a tenu, à Genève, New York et au Moyen-Orient, des séminaires et des conférences en collaboration avec des universités, des organisations non gouvernementales et les Nations Unies, consacrés au racisme et à la discrimination raciale en général et à l'autodétermination des Palestiniens et aux droits et à la situation des peuples autochtones et des minorités. Elle a également participé, par des interventions orales et écrites, à au moins

200 conférences et séminaires organisés par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies.

L'organisation a participé à la Réunion des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies/Colloque des organisations non gouvernementales européennes sur la question de Palestine, intitulé "Ending 30 years of occupation: the role of NGOs" (Mettre fin à 30 ans d'occupation : le rôle des organisations non gouvernementales) (25-28 août 1997, Genève) et à la Réunion des organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès des Nations Unies sur la question de Palestine (27-29 avril 1998, Caire). L'organisation a participé au Forum des ONG tenu lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et la célébration du cinquantième anniversaire (Genève, 18-20 mai 1998).

Entre 1997 et 2000, l'organisation a participé à toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme et a fait plusieurs interventions, particulièrement au titre du point 6 de l'ordre du jour "Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination"; le point 8 "Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine"; du point 9 "Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, où qu'elle se produise dans le monde"; du point 10 "Droits économiques, sociaux et culturels"; du point 17 "Promotion et protection des droits de l'homme"; et du point 20 "Rationalisation des travaux de la Commission".

Pendant la période 1997-2000, l'organisation a participé à toutes les sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et a fait plusieurs interventions, particulièrement au titre du point 2 de l'ordre du jour "Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants"; du point 3 "Examen global de sujets précis relatifs à l'élimination de la discrimination raciale"; du point 4 "La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels"; du point 10 "Liberté de circulation"; et du point 12 "Examen des faits nouveaux intervenus dans des domaines dont la Sous-Commission s'est déjà occupée ou pourrait s'occuper".

Conformément à la résolution 1997/74 de la Commission des droits de l'homme, l'organisation a soumis, par l'intermédiaire du Comité préparatoire à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions, des recommandations concernant la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

L'organisation siège au Sous-Comité sur le racisme, la discrimination raciale et la décolonisation et est membre du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine, du Comité spécial des ONG chargé des droits de l'homme et de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

L'organisation publie un bulletin semestriel contenant des sections intitulées "UN Update". Elle fournit des informations aux organismes des

Nations Unies, notamment aux comités, commissions et groupes de travail, s'occupant de questions spécifiques liées au racisme et à la discrimination raciale et soumet des observations et des rapports à des hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies, du Haut Commissariat aux droits de l'homme et aux Rapporteurs spéciaux, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales.

L'organisation a parrainé conjointement deux tables rondes tenues aux Nations Unies à Genève; l'une le 16 avril 1999, au cours de la session de la Commission des droits de l'homme et l'autre le 18 août 1999 lors de la session de la Sous-Commission, intitulée "The killing of a people" (L'assassinat d'un peuple) concernant l'impact des sanctions économiques sur l'Iraq. En l'an 2000, lors des sessions des mêmes organes, elle a parrainé conjointement deux tables rondes concernant les conséquences néfastes des sanctions économiques.

L'organisation a été invitée à participer à l'organisation d'un séminaire à l'Université de Genève, intitulé "Embargo + depleted uranium = genocide" (Embargo + uranium appauvri = génocide), qui a été tenu les 17 et 18 mars 2000.

L'organisation a participé à des activités à l'appui de la résolution 52/127 de l'Assemblée générale "Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, 1995-2004, et information dans le domaine des droits de l'homme. Elle a adressé plusieurs communications aux Ministres de l'éducation du monde entier les priant d'incorporer l'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans les programmes scolaires de leurs pays respectifs et elle a encouragé l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration de placer l'emblème des Nations Unies à l'entrée de leurs hôtels et de placer dans les chambres d'hôtel des copies de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues officielles des Nations Unies.

Un membre de son Conseil exécutif, le Professeur Turkkaya Ataov, a reçu le prix "Citation of Meritorious Contribution to African Scholarship" décerné par l'Université de Bophuthatswana (Afrique du Sud). En l'an 2000, il a publié un livre intitulé *Discrimination and conflict* qui traite de diverses formes de discrimination comme sources de conflits. Il donne des exemples d'attitudes et de comportements discriminatoires qui pourraient déclencher un conflit. Le livre offre un examen complet et une image fidèle des vagues montantes de préjugés, d'exclusion, de racisme et de violence qui persisteront jusqu'à l'élimination de la discrimination.

Particulièrement avant, pendant et après le dernier Sommet de Camp David en été 2000, des membres du Conseil exécutif de l'organisation ont continué d'accorder des entrevues à des agences de presse, des journaux, des stations de radio et de télévision, axées sur l'Afrique du Sud, les peuples autochtones et les minorités et l'appui aux droits des Palestiniens.

#### Publications

*Discrimination and conflict* : Examen complet et historique d'anciens et de nouveaux cas de racisme et de violence.

*Two Camp Davids* : Comparaison des deux Réunions de Camp David, tenues en 1978 et 2000.

*Jerusalem at Camp David* : Une analyse des raisons qui ont empêché d'arriver à un accord.

*Without Prejudice* : Revue internationale sur la discrimination raciale.

L'organisation envoie régulièrement son bulletin, des rapports spéciaux et ses études, notes et bulletins d'information aux bureaux des Nations Unies ainsi qu'à des organisations non gouvernementales et aux bureaux et organismes internationaux et nationaux. Elle diffuse en permanence des informations sur les activités des Nations Unies et le rôle qu'y joue l'organisation, ainsi que sur les contacts qu'elle entretient tout au long de l'année avec les Nations Unies.

## 9. RICHMOND FELLOWSHIP INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

Richmond Fellowship International (RFI), vouée aux soins communautaires dans le domaine de la santé mentale se consacre dans le monde entier à la réadaptation et à l'intégration sociale de ceux qui souffrent en raison de maladies mentales ou de dépendances et, dans le cas des enfants, de privations et d'abus émotionnels, physiques et sexuels. La RFI a des organisations affiliées dans les pays suivants : Autriche, Australie, Nouvelle-Zélande, Malte, Israël, Etats-Unis d'Amérique, Pérou, Jamaïque, Grenade, Barbade, Costa Rica, Inde, Sri Lanka, Népal, Chine (Hong Kong), Macau et Zimbabwe.

### Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

La RFI a envoyé un représentant à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues (8-10 juin 1998).

### Autres activités

Au cours de la période 1997-2000, la RFI a, dans tous ses travaux, fait sienne la conviction de l'Assemblée générale que toutes les personnes ont le droit de recevoir les meilleurs soins de santé mentale disponibles, que ceux qui souffrent de maladie mentale doivent être traités avec humanité et respect et que toute personne souffrant d'une maladie mentale aura le droit de vivre et de travailler dans la communauté.

La RFI poursuit ses travaux concernant le problème de la drogue dans les Caraïbes, au Népal et au Pérou, spécialement dans le domaine de la réadaptation et elle a également accru ses travaux pour inclure des activités d'éducation et de prévention, particulièrement à la Jamaïque et au Népal.

Au Népal, la RFI a travaillé avec des femmes toxicomanes en vue de faire campagne et d'informer les femmes et les filles des risques que présentent l'abus des drogues et la toxicomanie pour la santé et autres risques et afin d'appliquer des stratégies et des programmes décourageant l'abus des drogues et la toxicomanie et encourageant la réadaptation et la guérison. La RFI aide les femmes et leurs organisations non formelles à mettre en place une éducation par les pairs et des programmes de vulgarisation et à participer à la conception, à l'application et au suivi de ces programmes.

### Consultations et coopération avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies

La RFI continue de tenir des consultations avec le PNUCID et la Fédération mondiale pour la santé mentale, particulièrement aux Caraïbes et en Asie du Sud, concernant ses activités et sa collaboration éventuelle, et participe activement au Comité des ONG sur les stupéfiants et le Caribbean Drug Control Coordination Mechanism (Mécanisme de coordination du contrôle des drogues des Caraïbes).

Coopération sur le terrain

La RFI finance un coordonnateur régional dans les Caraïbes qui est également le directeur de RFI/Jamaïque et qui s'efforce d'établir des liens et de collaborer avec les organisations affiliées à la RFI dans la région, d'autres organisations non gouvernementales et avec l'Organisation panaméricaine de la santé. Au Népal, les activités d'éducation et de prévention dans le domaine des drogues suivent la politique du PNUCID en Asie du Sud.

10. UNITARIAN UNIVERSALIST SERVICE COMMITTEE

(Statut consultatif spécial accordé en 1997)

Les principes d'Unitarian Universalist qui réaffirment la valeur, la dignité et les droits de l'homme de toute personne et l'interdépendance de toute vie sont le fondement de l'Unitarian Universalist Service Committee (UUSC) qui est une organisation bénévole, non confessionnelle qui se consacre au progrès de la justice dans le monde entier.

Les subventions financières suivantes ont été faites pour le voyage et le logement de partenaires de projets afin d'assurer leur participation à des activités des Nations Unies :

a) Appui à trois militants de la République démocratique du Congo pour assurer leur participation à la délégation du Groupe pour le droit international des droits de l'homme à la session de la Commission des droits de l'homme tenue à Genève en avril 1997;

b) Parrainage de la participation de deux militants pour la protection des droits de l'homme du Nord-Est de l'Inde à la session de la Commission des droits de l'homme tenue à Genève en juillet 1997;

c) Appui à une militante de la République démocratique du Congo pour assister à la session de 1997 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;

d) Appui à la participation de militants du Guatemala et du Mexique pour assister au Séminaire international sur l'impunité et ses effets sur le processus démocratique, en prévision de la session de la Commission des droits de l'homme, tenue en mars 1997;

e) Appui fourni pour la participation du co-président du Comité pour la santé des peuples autochtones du Nord-Est de l'Inde à la réunion intersessions du Groupe de travail sur les populations autochtones et les réunions consultatives avec l'OMS en 1998;

f) Appui à la participation d'un militant pour la protection des droits de l'homme du Nord-Est de l'Inde au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, à Genève en août 1998;

g) Appui à la participation de deux militants pour la protection des droits de l'homme de Chiapas (Mexique) à la session de la Commission des droits de l'homme, à Genève en avril 1999;

h) Appui à deux militants mexicains pour la protection des droits de l'homme afin de soumettre des informations à la Commission des droits de l'homme qui examinait le quarante-troisième rapport périodique du Mexique sur la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à Genève en juillet 1999;

i) Appui à deux militants pour la protection des droits de l'homme pour participer à la session du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels concernant l'examen du troisième rapport du Mexique sur la mise en oeuvre du Pacte, en novembre 1998 à Genève. Au cours de cette visite, ils ont participé aux travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et y ont fourni des informations;

j) Appui à la participation de prostituées et de militants contre la traite des femmes d'Asie au Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, en juin 1999 à Genève;

k) Appui à la participation d'un militant pour la protection des droits de l'homme du Nord-Est de l'Inde au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en août 1999 à Genève;

l) Subvention à deux militants autochtones mexicains pour assister à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en août 1999 à Genève;

m) Subvention à la National Coordination of Indigenous Women pour permettre à des femmes autochtones de différents Etats de rencontrer le Haut Commissaire aux droits de l'homme lors de sa visite au Mexique en novembre 1999;

n) Subvention à Images Asia pour préparer un rapport sur la mise en oeuvre par la Birmanie (Myanmar) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes après sa ratification, pour familiariser des groupes de femmes avec la Convention ainsi que pour leur dispenser une formation à la collecte des informations pertinentes devant être incluses dans le rapport au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;

o) Appui à deux militants mexicains pour la protection des droits de l'homme pour assister à la réunion de la Sous-Commission des droits de l'homme, tenue en août 2000.

Activités en faveur de la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies (niveau national)

Un membre du personnel de l'UUSC a été Président (1996-1997) du Comité national pour les droits de l'enfant et a activement participé aux travaux du Groupe de travail sur les droits de l'enfant à Washington. Le Comité a organisé, à la Howard University, l'Indiana University/Purdue et la Georgetown University Law School, des forums sur la Convention relative aux droits de l'enfant. De 1996 à 1997, l'Unitarian Universalist Service Committee a participé aux réunions des ONG qui ont débouché sur la création d'un organe chargé de suivre l'application par le Gouvernement des Etats-Unis du Plan d'action de Beijing.

Un représentant de l'UUSC a rencontré l'assistant du Représentant spécial des Nations Unies pour la Birmanie (Myanmar) concernant la politique des Etats-Unis.

Lors de la réunion trimestrielle des sessions de groupe du President's Interagency Council for Women (1997-1999), l'UUSC a plaidé en faveur de l'adhésion des Etats-Unis aux définitions du trafic adoptées par les Nations Unies.

L'UUSC a répondu à une initiative politique sur le trafic prise par la Maison Blanche en mars 1998 visant à coordonner les travaux des Etats-Unis en matière de politique avec ceux des Nations Unies.

En 1997-1999, l'UUSC s'est joint à des lettres communes d'ONG, adressées au Congrès des Etats-Unis et à l'Administration pour encourager les Etats-Unis à verser leurs arriérés de contributions aux Nations Unies.

De 1997 à 2000, l'UUSC a assisté à des réunions avec le Haut Commissaire pour les réfugiés et de 1998 à 1999, avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme, lors de leurs visites respectives à Washington.

L'UUSC a assisté à des réunions avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en février 1999.

-----